



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 mai 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 30 mai 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 29 mai 2017

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES/ASSAINISSEMENT - ACQUISITION ET FIN DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ENTRE LA CAN ET LA VILLE D'AIFRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE à Anne-Lydie HOLTZ, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Florent SIMMONET, Marie-Chantal GARENNE à Alain BAUDIN, Alain GRIPPON à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jeanine BARBOTIN, Michel PANIER à René PACAULT, Eric PERSAIS à Yvonne VACKER, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Martial FREDON par Pascaline MICHELET

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Alain CHAUFFIER, Gérard GIBault, Dominique JEUFFRAULT, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170529-C41-05-2017-DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 MAI 2017

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES/ASSAINISSEMENT - ACQUISITION ET FIN DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ENTRE LA CAN ET LA VILLE D'AIFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-13 du CGCT ;

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration sur la commune d'Aiffres, il est nécessaire d'acquérir des terrains.

Un accord est intervenu entre la Ville d'Aiffres et la CAN concernant la cession à la CAN de parcelles de terrain propriété de la commune d'Aiffres, sis sur la commune au lieu-dit « Chaillé ».

Après détermination des emprises exactes par un géomètre-expert, la description des parcelles de terrain comme précisé sur le plan ci-annexé est la suivante :

- AK 49 : 13 m²
- AK 51 : 840 m²
- AK 53 : 558 m²
- AK 11 : 17552 m².

La commune d'Aiffres conservera un droit de passage sur la parcelle AK 53 permettant l'accès au stand de tir.

Le prix d'acquisition de l'ensemble des terrains a été fixé au montant total arrondi à 6 200 €, soit 0,327 €/m².

D'autre part, la commune d'Aiffres avait mis à disposition de la CAN dans le cadre du transfert des compétences assainissement, deux terrains cadastrés AK 10 et 47 presentis dans le projet initial de construction de la station. La CAN n'ayant plus l'usage de ces réserves foncières, il est proposé de les restituer à la commune.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition, telle que décrite ci-dessus, des terrains appartenant à la commune d'Aiffres ;
- Mettre fin à la disposition de la CAN des terrains cadastrés AK 10 et 47 ;

- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents nécessaires à ces transactions. L'acte notarié sera confié à l'étude de Me BOUTINEAU, les frais étant pris en charge par la CAN.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Commune : 79003
Aiffres

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié le 13 MARS 2017
A
Par **Francis TURFIN**
Géomètre principal

Section : AK
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 29/11/2016

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A—D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B—En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C—D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 02/11/2016 par M. E. BERTHOME, géomètre à NIORT.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

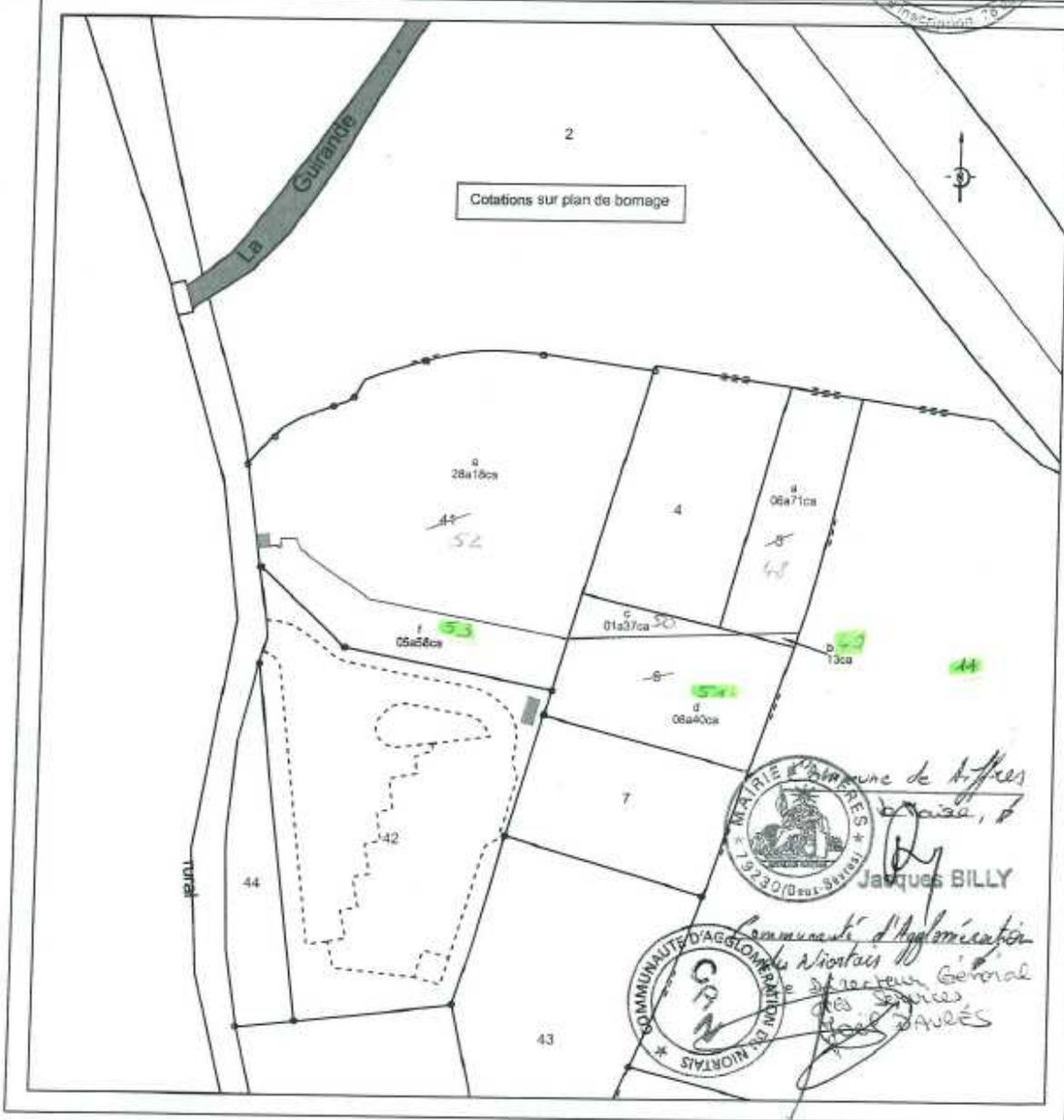
A _____, le _____

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
E. BERTHOME G.E.F.
à NIORT
Date 13 MARS 2017
Signature **Francis TURFIN**

CAIR & GEO
S. Rue Ernest Renan
79000 NIORT
Tél. 05 49 17 24 90
N° Inscription 70

(1) Réviser les bornes existantes. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un piquetage effectué par suite de rizières (voir le plan). Dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la parcelle après géométrie expert, géomètre ou technicien agréé du cadastre, voir...
(3) Préciser les noms et qualités (si différents) de tous les propriétaires (propriétaires, usufruitiers, usufruitiers, usufruitiers) qualité de l'habitant (propriétaire).



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170529-C41-05-2017-DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017